



PROCES VERBAL **de la réunion du Conseil Municipal** **du 18 juin 2019**

Etaient présents : Yvan CASSILI, Danielle GASSAN, Jean-Luc LANNEAU, Serge PHILIPPE, Nicole ARSON, Colette CHIRAC, Hélène PANSERI, Angélique MILLAN, Eric PASTRE, Alain PANSERI, Guy AGULLO et Raymond RIVIERE.

Absents excusés avec procuration : Laurence DOS SANTOS (procuration donnée à Mme PANSERI), Jeannine MANUEL (procuration donnée à Mme ARSON) et Mme Corinne RAYNAUD (procuration donnée à Mme GASSAN)

Absent excusé sans procuration : Alain SCHENCK et Jean-Pierre ALBRESPY

Absents non excusés : Stéphane DIAGO

Mme Colette CHIRAC a été désignée secrétaire de séance

N°019-050- OBJET : Décision permettant au maire d'agir en justice

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29, Considérant que par requête en date du 13 mai 2019, reçu le 17 mai 2019, Monsieur Nicolas BELLARDANT représenté par Maître Jean-François ANDUJAR, réclame des dommages et intérêts suite à la rupture anticipée de son Contrat Avenir et menace de saisir le conseil des prud'hommes. Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à ester en défense dans la requête
- désigne Maître Alexia ROLAND, avocate associée au cabinet VPNG – 11bis, rue de la Loge – 34000 MONTPELLIER, pour représenter la commune dans cette instance.

N°019-051- OBJET : Tirage au sort des jurés d'assises

Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au tirage au sort du triple de jurés d'assises prévu pour la commune par l'arrêté préfectoral, soit 3 électeurs.

Les personnes tirées au sort selon la liste électorale en vigueur, sont :

- 1 – Madame ADEL Marie-Thérèse épouse IMELHAINE
Née le 14 septembre 1950 à ROUBAIX (59)
Domiciliée : 2 impasse de la calade - 34260 LE BOUSQUET D'ORB
Profession : retraitée
- 2 – Madame Josette, Micheline, Hélène ROUCHON
Née le 16 février 1948 à ANTONY (75)
Domiciliée : 36 avenue du 17 août - 34260 LE BOUSQUET D'ORB
Profession : retraitée
- 3 – Madame Eliane, Thérèse, Fernande ZUNIGO
Née le 11 août 1960 à BEDARIEUX (34)
Domiciliée : 4 impasse de l'orb - 34260 LA TOUT SUR ORB
Profession : sans

N°019-052 - OBJET : Demandes de subventions au titre de 2019

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des différentes demandes de subventions parvenues récemment au titre de l'année 2019.

Au vu des dossiers et des subventions déjà attribuées, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide pour :

- le club « Pétanque Bousquetaine » : une subvention de 200€ lui est allouée
- l'association « Lo Pais Avènois » qui va reprendre l'activité tir à l'arc sur la commune : une subvention de 300€ lui est allouée
- le club « Grand Orb Bédarioux Handball » : une subvention de 300€ lui est allouée
- le « Bédarioux Nautic Club » : refus de subvention
- l'Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP) : refus de subvention
- l'association « Prévention Routière – comité de l'Hérault » : refus de subvention

Les subventions attribuées, d'un montant total de 800,00€, seront mandatées sur le compte 6574 du budget principal 2019.

N°019-053- OBJET : Budget principal 2019 - Modification budgétaire

Monsieur Serge PHILIPPE, adjoint au maire, délégué de la commission « finances » informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à une modification budgétaire sur le budget principal.

Où l'exposé de M. PHILIPPE, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de procéder à la modification budgétaire suivante, sur le budget principal 2019 :

- section de fonctionnement :
du compte 615221 (entretien bâtiments publics) au compte 60632 (fournitures petits équipements) :
10 000,00€

N°019-054- OBJET : création de deux contrats Parcours Emploi Compétences à compter du 2 septembre 2019 :

Mme GASSAN, adjointe au maire déléguée au personnel communal, expose à l'assemblée les mesures d'attribution des contrats Parcours Emploi Compétences (P.E.C.) et propose la création de deux contrats P.E.C. pour le service technique à compter du 02 septembre prochain.

Où l'exposé de Mme GASSAN, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide :

- la création de deux contrats Parcours Emploi Compétences à compter du 02 septembre 2019
- les contrats seront établis sur la base de 20 heures hebdomadaire
- la rémunération des agents sera sur le grade d'adjoint technique – 1^{er} échelon – Indice Brut : 348 – Indice majoré : 326
- durée du contrat à durée déterminée : 1 an

Monsieur le Maire est chargé en ce qui le concerne du recrutement des agents.

N°019-055- OBJET : Augmentation des crédits pour les fournitures scolaires

Mme Hélène PANSERI, adjointe au maire déléguée aux écoles, fait part à l'assemblée de l'augmentation des tarifs des différentes fournitures scolaires et des réformes à venir pour l'Education Nationale. Au vu de ces éléments, elle demande au conseil municipal de réévaluer le montant alloué annuellement par élève pour les fournitures scolaires.

Où l'exposé de Mme PANSERI, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide de fixer à 45€ le montant alloué annuellement par élève pour les fournitures scolaires.

Le budget principal 2019 sera modifié en ce sens après avoir connaissance des effectifs réels pour la rentrée scolaire 2019-2020.

N°019-056- OBJET : création d'un poste d'adjoint du patrimoine

Mme GASSAN, adjointe en charge du personnel, informe l'assemblée de l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Hérault, concernant l'intégration par voie directe de Mme TOQUET, en tant qu'adjointe du patrimoine avec effet rétroactif au 01 avril 2019. Il est donc demandé au Conseil Municipal, la création du poste.

Il est rappelé que le tableau des effectifs avait déjà été mis à jour lors de la séance du conseil municipal du 12 mai dernier.

Ouï l'exposé de Mme GASSAN, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

- la création d'un poste d'adjointe du patrimoine avec date d'effet au 01 avril 2019
- Base de rémunération : 30 heures hebdomadaire.

N°019-057- OBJET : fixation du loyer pour le logement sis 90 avenue Jean Jaurès -1^{er} étage

L'assemblée est informée du départ prochain des locataires du logement communal sis 90 avenue Jean Jaurès au 1^{er} étage.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, de fixer le loyer mensuel pour le logement du 1^{er} étage au 90 avenue Jean Jaurès à 414,00€ sans provisions pour charges à compter du 01 août 2019.

N°019-058- OBJET : convention financière pour la réalisation de travaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le gérant du local commercial souhaite installer une laverie automatique en extérieur du site. Il est proposé que la commune effectue les travaux et que la société PHOTOMATON SAS, propriétaire de la laverie rembourse les frais à la commune qui sont estimés à 4 050,00€HT. L'exploitation de la laverie sera à la charge intégrale du gérant du local commercial.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- d'accepter l'installation d'une laverie automatique en extérieur du local commercial sur la parcelle propriété de la commune
- d'autoriser la réalisation des travaux d'alimentation de cette laverie à la charge de la commune à la condition de son remboursement par la société PHOTOMATON pour un montant forfaitaire de 4 050,00€HT.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention financière entre la société PHOTOMATON SAS et la commune pour la réalisation des travaux et son remboursement.

N°019-059- OBJET : fixation du loyer pour le local vacant dans la maison de santé pluri-professionnelle sis 57 avenue Jean Jaurès -1^{er} étage

L'assemblée est informée de la vacance d'un local dans la maison de santé sis 57 avenue Jean Jaurès. Il est proposé de déterminer dès à présent le montant du loyer afin de louer dès que possible ce bureau. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, de fixer le loyer mensuel pour le local vacant au 57 avenue Jean Jaurès à 93,00€ (quatre vingt treize euros) sans provisions pour charges à compter du 01 juillet 2019.

Approbation du PV de la séance du 18 juin 2019